Réf. Farde e-Assemblées : 2623659

N° OJ : **10**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Octroi d'un subside.- Budget ordinaire 2024.- Modification de la décision n° 51 du Conseil communal du 09/09/2024.- Erratum.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la décision n° 51 du Conseil communal du 09/09/2024, octroyant un subside au profit de l'asbl Tour et Taxis Padel Club Brussels, Avenue du Port 86C à 1000 Bruxelles, pour le Lotto Brussels Premier Padel P2 by Belfius;

Considérant qu'une erreur a été commise dans l'identification et la dénomination de l'association subsidiée ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Dans la décision n° 51 du Conseil communal du 09/09/2024 octroyant un subside, il convient de lire :
"à l'asbl World Padel Tournaments Belgium, rue de Perck, 107 à 1180 Bruxelles (n° d'entreprise : BE0738.385.774)" au lieu de "à l'asbl Tour et Taxis Padel Club Brussels, Avenue du Port 86C à 1000 Bruxelles".- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :